

Ici le public a très flatteusement applaudi. Les solistes ont été rappelés ; le chœur a merveilleusement interprété cette œuvre si parfaite d'inspiration, de force et de clarté.

Sous la direction de M. G. Couture, le chœur de voix choisies qu'il a lui-même formé, est en train de faire entendre aux *dilettanti* de Montréal les principales œuvres des grands maîtres, si propres à favoriser le développement intellectuel et moral d'un peuple.

LUDOVIC D'EU.

LES POUVOIRS D'INDULGENCIER PENDANT L'ANNÉE SAINTE

CONSULTATION

Nous pose cette question : "La bulle *Quod Pontificum* qui suspend les indulgences et les pouvoirs pendant l'année sainte, excommunique ceux qui donneraient des indulgences autres que celles qui sont formellement exceptées de la suspense.

Le Saint-Père a-t-il voulu, par là, ôter même les pouvoir d'indulgencier les objets de piété, tels que chapelets, crucifix, statuettes, etc ?"

La négative ne semble pas comporter de doute.

En effet, les pouvoirs d'indulgencier sont des pouvoirs *du for externe*. Or la Sacrée Pénitencerie, à une consultation qui lui était adressée, a répondu, le 26 décembre 1899, que ces sortes de facultés n'étaient point suspendues pendant le temps du jubilé.

Et l'on ne peut pas dire que l'exercice de ces facultés *du for externe* serait maintenant sans utilité. Car, si les fidèles ne peuvent pas, dans le cours de l'année jubilaire, gagner pour eux les indulgences attachées à l'usage des objets indulgenciés ; rien ne les empêche de les gagner en faveur des défunts.

De plus, comme un objet indulgencié l'est pour toujours, il pourra, l'année sainte écoulée, leur servir à eux-mêmes.

ANNUAIRE

Albert BAT
de la Bonn

Nous veno:
tifical catholi
sorte de passe:
la divine orga

Un coup d'e

variété des dét

Après le cal

bétique et chr

et même une b

ment ensuite d

les jubilés (ave

rendu détaillé

année.

Après le paj

qui s'y rapport

phie des memb

ches, archevêq

sur chaque dig

L'Annuaire c

structives. Enfi

camériers, ses c

Tl

1ère Questio

Réponse. —

juin 1852, el
églises cathéd